

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18^{ter}(2) a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

<p>I. Office qui envoie la déclaration: Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova</p> <p style="text-align: right;">Téléphone : +(37322) 40-05-41 Télécopieur : +(37322) 44-01-19</p>
<p>II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1408814</p>
<p>III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: DANVISTANO TRADING LTD, Corner Hutson & Eyre Street, Blake Building, Suite 302, Belize City, Belize</p>
<p>IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante:</p> <p><input type="checkbox"/> - Une protection totale est accordée pour <u>tous</u> les produits et services (règle 18^{ter}.2)i) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> - Une protection partielle est accordée pour <u>tous</u> les produits et services ci-après (règle 18^{ter}.2)i) :</p> <p>cl. 07 - tous les produits mentionnés dans la demande sauf appareils électroménagers compris dans cette classe, en particulier mixeurs électriques, machines à laver, machines à laver et sécher, machines à laver la vaisselle, moulins à café électriques, broyeurs électriques, robots de cuisine électriques, aspirateurs de poussière, cireuses électriques. Tours à commande numérique assistée par ordinateur(CNC); machines à roder et à affûter les outils; porte-outils conçus pour machines à travailler les métaux (parties de machines); outils et machines à travailler les métaux.</p> <p>cl. 08 - tous les produits mentionnés dans la demande.</p> <p>cl. 09 - tous les produits mentionnés dans la demande sauf appareils de mesure, de contrôle, appareils électroménagers compris dans cette classe ; imprimantes; imprimantes d'ordinateurs; imprimantes conçues pour terminaux de points de vente; imprimantes thermiques; lecteurs de cartes; encodeurs de cartes; encodeurs/lecteurs de cartes; encodeurs/lecteurs d'identification par radiofréquence; composants audio miniatures; microphones; haut-parleurs; transducteurs électro-acoustiques; récepteurs audio; écouteurs; casques d'écoute; appareils pour la transmission de son; appareils pour la reproduction de son; ronfleurs électroniques en tant que composants électroniques audio; ronfleurs électromagnétiques en tant que composants électroniques audio; ronfleurs piézoélectriques en tant que composants électroniques audio.</p> <p>cl. 11 - tous les produits mentionnés dans la demande sauf appareils de cuisson, de réfrigération, de congélation, d'aspiration, de ventilation, de chauffage; appareils sanitaires.</p>
<p>V. Non-revendication ou réserve :</p> <p><input type="checkbox"/> à l'égard de tous les produits et services</p> <p><input type="checkbox"/> uniquement à l'égard des produits et services ci-après :</p>

VI. Motifs de refus:

Marque(s) antérieure(s):

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité : **16.06.2000**
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **08.11.2000, no. 747068**
- iii) Nom et adresse du titulaire : **Indesit Company S.p.A.**
Viale Aristide Merloni, 47, I-60044 Fabriano (AN),
Italie
- iv) Reproduction de la marque :



- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :
- cl. 07** - Appareils électroménagers compris dans cette classe, en particulier mixeurs électriques, machines à laver, machines à laver et sécher, machines à laver la vaisselle, moulins à café électriques, broyeurs électriques, robots de cuisine électriques, aspirateurs de poussière, cireuses électriques.
- cl. 09** - Appareils de mesurage, de contrôle, appareils électroménagers compris dans cette classe.
- cl. 11** - Appareils de cuisson, de réfrigération, de congélation, d'aspiration, de ventilation, de chauffage; appareils sanitaires.

-
- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité : **23.02.2007**
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **28.02.2007, no. 925668**
- iii) Nom et adresse du titulaire : **STAR MICRONICS CO., LTD.**
20-10, Nakayoshida, Suruga-ku, Shizuoka-Shi
Shizuoka 422-8654, Japon
- iv) Reproduction de la marque :



- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :
- cl. 07** - Tours à commande numérique assistée par ordinateur(CNC); machines à roder et à affûter les outils; porte-outils conçus pour machines à travailler les métaux (parties de machines); outils et machines à travailler les métaux.
- cl. 09** Imprimantes; imprimantes d'ordinateurs; imprimantes conçues pour terminaux de points de vente; imprimantes thermiques; lecteurs de cartes; encodeurs de cartes;

encodeurs/lecteurs de cartes; encodeurs/lecteurs d'identification par radiofréquence; composants audio miniatures; microphones; haut-parleurs; transducteurs électro-acoustiques; récepteurs audio; écouteurs; casques d'écoute; appareils pour la transmission de son; appareils pour la reproduction de son; ronfleurs électroniques en tant que composants électroniques audio; ronfleurs électromagnétiques en tant que composants électroniques audio; ronfleurs piézoélectriques en tant que composants électroniques audio.

Autres motifs :

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 8(1) b).

VII. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois** à partir de la date de réception de la décision.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
- en cas de désaccord sur la décision, les parties peuvent faire appel de celle-ci auprès de la **Commission de recours de l'AGEPI**, art.47(1) de la Loi No. 38/2008 ;
 - en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en **justice** contre cette décision, art. 48(4) de la Loi No. 38/2008.
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.

VIII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



IX. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : **2020.04.02**